

RAID DE GAYANT – 5^{ème} édition

Samedi 20 avril 2024

REGLEMENT DU RAID FAMILLE

Article 1 : Organisation

La 5^{ème} édition du raid de Gayant Famille se déroulera le samedi 20 avril 2024 et sera organisée par la direction des sports de la Ville de Douai en collaboration avec le club Tous Azimuts Douai affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation.

Le lieu de départ/arrivée est situé au parc de loisirs Jacques Vernier, Route de Tournai, 59500 Douai.

Le stationnement de tous les véhicules pourra se faire au niveau du parking P1 de Gayant Expo, à proximité immédiate du parc Jacques Vernier.

Article 2 : Règlement

2.1 – Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.

2.2 – Le raid de Gayant se déroule dans le respect des lois visant la protection de l'environnement.

2.3 – Le raid Famille :

- samedi 20 avril 2024, départ à partir de 09h30, 2h30 à 3h d'effort.
- 10 épreuves au Parc Jacques Vernier
- Les transitions d'une épreuve à une autre se font à pied
- heure limite pour prendre part à une épreuve : 12h00

Un briefing obligatoire pour toutes les équipes se tiendra 15 minutes avant le départ, soit à 9h15. Le briefing aura lieu au niveau de la ligne de départ de l'épreuve.

Remarque : les épreuves peuvent éventuellement être modifiées par l'organisation



Aucun départ sur une épreuve sportive ne pourra être donné au-delà de l'heure limite de la fin du raid

Article 3 : Conditions d'inscriptions

3.1 – Conditions d'accès

- Tarif :
 - 11€ par équipe de 2 à 4 personnes
- Âges :
 - un équipier d'au minimum 18 ans et + révolus au 20/04/2024 et responsable de 1 à 3 équipiers de tout âge

3.2 – Tous les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle couvrant les dommages corporels ou d'une prise en charge par la couverture sociale et/ou mutuelle.

Le raid de Gayant Famille n'est pas une compétition officielle. Il s'agit d'une participation à plusieurs épreuves et jeux sportifs ludiques. Tous les participants y adhèrent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser l'épreuve.

Tous les participants dégagent les organisateurs et la ville de Douai de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels, vol ou vandalisme survenus lors du raid de Gayant Famille.

3.3 – Les inscriptions se font via :

- La plateforme d'inscription Adeorun (<https://raid-de-gayant.adeorun.com/>) entre le lundi 18 mars 2024 et le jeudi 18 avril 2024 ; **Attention** : toutes les équipes qui s'inscriront après le dimanche 14 avril 2024 ne pourront pas bénéficier d'un dossard personnalisé.
- L'équipe organisatrice se donne le droit de clôturer les inscriptions **après 50 équipes inscrites**;
- Aucune inscription ne pourra être faite sur place le jour de la manifestation sportive.

3.4 – Retrait des dossards :

- **Vendredi 19 avril 2024**, de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h à la Direction des Sports – Hôtel de Ville de Douai – Accès par la rue de la Mairie ou par la rue Francis Godin – 59500 Douai
- **Samedi 20 avril 2024** :
 - o dès 8h00 jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve, au Parc Jacques Vernier – Route de Tournai – 59500 Douai



Il est possible de retirer le dossard d'un autre participant sur présentation d'une pièce d'identité valide de ce dernier

Article 4 : Matériel obligatoire

Aucun matériel particulier n'est proposé au départ, mis à part le doigt électronique pour le pointage des épreuves, la carte du Parc Jacques Vernier pour identifier le lieu de chaque épreuve et le matériel spécifique aux épreuves.

Pour la bonne réalisation de votre raid, vous devrez donc **obligatoirement** apporter votre propre matériel : (aucun prêt ne sera possible de la part de l'organisateur)

- Une tenue de sport adaptée pour tous les équipiers ;
- Pour l'équipe : un téléphone portable chargé avec les numéros des organisateurs (Jeff au 0638646587, Walter au 0678414401, Nicolas au 0607962250), numéros uniquement joignables le jour du raid et qu'en cas de nécessité (abandon, blessure, etc.) ;
- porte-dossard ou épingles à nourrice à prévoir

Un ravitaillement solide/liquide sera proposé à tous les participants.

Article 5 : Arrivée

L'équipe sera considérée comme arrivée lorsque les deux, trois ou quatre participants (en fonction de la constitution de l'équipe) auront franchi la ligne d'arrivée. L'heure limite pour prendre part à une dernière épreuve est fixée à 12h00 le samedi 20 avril 2024, avant d'aller franchir la ligne d'arrivée.

Article 6 : Catégories

Le raid Famille est avant tout un évènement convivial permettant aux familles et aux amis de partager un moment sportif ludique et participatif. Il n'y a donc pas de catégories prédéfinies et le classement général ne sera donné qu'à titre informatif.

Article 7 : Règles spécifiques

- Blessure/Abandon : le raid de Gayant est une épreuve par équipe, les deux à quatre équipiers doivent donc partir et arriver ensemble. En cas de blessure, voici les différents cas de figure qui peuvent arriver :

- S'il n'y a plus d'adulte responsable apte physiquement dans l'équipe ou s'il n'y a plus qu'un seul participant mineur apte physiquement : abandon de l'équipe (signalement obligatoire à l'organisation) + retour obligatoire au point de départ/arrivée

- S'il reste un unique participant, seul et majeur, apte physiquement : possibilité de terminer les épreuves sans comptabilisation des points. De plus, son/ses éventuel(s) équipier(s) mineur(s) devra/devront obligatoirement être sous la supervision d'un autre responsable légal ne participant pas au raid Famille.

Le retour au point de départ/arrivée du seul participant restant est obligatoire avant l'heure limite.

- Secours : en cas de nécessité, un membre de l'organisation formé aux premiers secours sera présent avec le matériel nécessaire sur chacune des épreuves proposées aux participants. En ce qui concerne les accidents nécessitant une prise en charge plus spécifique, il faudra faire appel aux organisateurs (coordonnées à l'article 4) qui avertiront les Sapeurs-Pompiers de la caserne Douai-Waziers située à proximité immédiate du lieu de l'évènement.

- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en matière de dégradations, vols ou autres reliés au matériel de chacun des participants, et ce du départ à l'arrivée du raid.

- Tout comportement volontairement antisportif ou dangereux durant le raid entraînera automatiquement la disqualification des équipes prises en défaut.

Article 8 : Ravitaillement

- Un ravitaillement final sera proposé à l'ensemble des participants
- Durant les épreuves, il est recommandé à chacune des équipes de prévoir leur ravitaillement solide et liquide

Article 9 : Assurance

Pour cette course, les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile Organisateur souscrite auprès la compagnie SMACL Assurances – 141 Avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 Niort cedex 9 – police n° 20638/H.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Article 10 : Droit à l'image CNIL

Par le présent règlement, les concurrents acceptent, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve au sol ou aérienne.

Article 11 : Remboursement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents. Aucun remboursement ne pourra être fait à la demande du participant.